



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 01/DRAI/BK/FSSH/2026

"Séance Publique"

Le Mardi 14 Juillet 2026 à 10 :00 , il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le délégué régional des affaires islamiques de la région de BENI MELLAL KHENIFRA sis à boulevard Taif N° 73 – quartier administratif - Beni Mellal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour **LA FOURNITURE , L'INSTALLATION ET LA MISE SERVICE DES CHAUFFE EAUX SOLAIRES POUR PLUSIEURS MOSQUEES DANS LA REGION DE BENI MELLAL-KHENIFRA.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de délégation régionale des affaires islamiques de la région BENI MELLAL KHENIFRA sise à boulevard Taif N° 73 – quartier administratif - Beni mellal , il peut également être téléchargé à partir du portail du ministère des habous et des affaires islamiques : www.habous.gov.ma et du portail des marches publics www.marchespublics.gov.ma

Cautionnement Provisoire :

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : TRENTE DEUX MILLE Dirhams **(32 000.00) dhs.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 36,42,44 et 46 de l'arrêté n°258.13 du 06 Dou al Quida 1434 (13 Septembre 2013) fixant le Système des marchés de Travaux de Fourniture et de Service que Conclut l'administration des Habous au nom des Habous Générales.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leur plis dans le bureau d'ordre de la délégation régionale des affaires islamiques de la région de BENI MELLAL KHENIFRA, Boulevard Taif-N°73- Quartier administratif- Beni Mellal.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

La date limite de dépôt des des fiches techniques demandées est le **Lundi 13 Juillet 2026 à 16 :30**, aux bureaux du service de construction et d'équipement de la Délégation Régionale des Affaires Islamiques de la Région Beni Mellal-Khenifra.

- **Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.**